

JUMELAGE ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

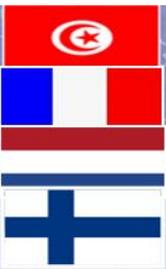
Perspectives à la suite du Jumelage

Mme Sabria BNOUNI

Mme Marie Odile GUTH



Un projet financé par
l'Union Européenne

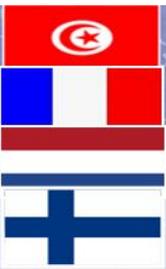


Cadre général de la coopération entre la Tunisie et l'Union européenne

- Le PLAN D'ACTION Tunisie-Union Européenne 2013-2017 (notamment le pilier dédié à l'économie verte et durable)
- La Matrice des priorités 2014-2017 (qui prévoit le développement et la mise en œuvre des stratégies et programmes visant à assurer un développement durable)
- Cadre unique d'appui Tunisie 2014-2015 (une approche transversale d'intégration systématique des questions environnementales dans les politiques de gouvernance économique et de développement régional et local durable)



Un projet financé par
l'Union Européenne



Thématique N°1:

Information, participation du public, accès à la justice environnementale

Au plan	Résultats atteints par le Jumelage	Ce qu'il reste à entreprendre
Juridique	<ul style="list-style-type: none">•Analyse comparée avec le droit européen•Recommandations pour l'amélioration du cadre juridique tunisien	<ul style="list-style-type: none">•Traduction juridique des principes de la nouvelle constitution tunisienne (droit d'accès à l'information du public : Art 32)
Institutionnel	<ul style="list-style-type: none">•Recommandations pour l'instance constitutionnelle sur le DD et les droits des générations futures : Art 129 de la constitution•Plan de communication institutionnelle du Secrétariat d'Etat au DD et de ses OST•Recommandations pour la mise en place d'une cellule de communication au SEDD	<ul style="list-style-type: none">•Mise en place et positionnement de l'instance du DD en tant que haute et unique instance en la matière•Renforcement des capacités au plan national et au plan local notamment<ul style="list-style-type: none">* Renforcer la fonction communication au SEDD
Processus	<ul style="list-style-type: none">•Renforcement de capacités (formations) sur les enquêtes publiques•Stratégie de gestion intégrée des zones côtières et recommandations pour une charte du littoral	<ul style="list-style-type: none">•Cas réels•Conduire le processus pour l'élaboration et l'adoption de la charte du littoral
Outils	<ul style="list-style-type: none">•Indicateurs clés du développement durable• Renforcement de capacités en matière de reporting environnemental, modalités de suivi de systèmes fragiles (iles, zones humides) et SIG	<ul style="list-style-type: none">•Mise à jour, valorisation et exploitation des bases de données et SIG disponibles (au sein de observatoires, entre les observatoires) et mise à la disposition du public



Un projet financé par
l'Union Européenne



Thématique N°1:

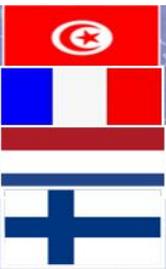
Information, participation du public, accès à la justice environnementale

L'expérience des Etats membres de l'Union européenne :

- Au plan juridique : processus d'adhésion à la Convention d'Arhus
- Au plan institutionnel : Commission nationale du débat public, observatoires de l'environnement et du développement durable (généraux, thématiques comme par ex. qualité de l'air, de l'eau, etc.)
- Au plan des processus : participation du public, démocratie participative à l'échelon national et local (politiques, programmes et projets)
- Au plan des outils : reporting environnemental national, dispositifs d'information du public, de partage avec les ONG, indicateurs clé (synthétiques et ramassés)



Un projet financé par
l'Union Européenne



Thématique N°2:

Evaluation Environnementale stratégique

Au plan	Résultats atteints par le Jumelage	Ce qu'il reste à entreprendre
Juridique	<ul style="list-style-type: none"> •Thématique qui n'a pu être traitée dans le cadre du volet juridique du Jumelage 	<ul style="list-style-type: none"> •Analyse comparée avec le droit européen et recommandations pour l'instauration d'un cadre juridique en Tunisie
Institutionnel	<ul style="list-style-type: none"> •Sujet évoqué de manière limitée dans le cadre du rapport sur l'instance constitutionnelle du DD et dans le cadre d'une action de formation 	<ul style="list-style-type: none"> •Développement de compétences et renforcement des capacités institutionnelles * Cadre institutionnel à mettre en place
Processus	<ul style="list-style-type: none"> •Initiation 	<ul style="list-style-type: none"> •Formation approfondie avec des cas pratiques de mise en œuvre
Outils	<ul style="list-style-type: none"> •Initiation 	<ul style="list-style-type: none"> •Formation approfondie avec cas pratiques de mise en œuvre



Un projet financé par
l'Union Européenne



Thématique N°2:

Evaluation Environnementale stratégique

L'expérience des Etats membres de l'Union européenne :

- Au plan juridique : directive 2001/42/CE relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement
- Au plan institutionnel : rôle de l'autorité environnementale, responsabilité des maîtres d'ouvrage (Etat, collectivités territoriales, conseils régionaux notamment)
- Au plan des processus : évaluation environnementale, avec information et participation du public, association des parties prenantes
- Au plan des outils : études d'impact, indicateurs, périmètre pertinent



Un projet financé par
l'Union Européenne



Thématique N°3:

Modes de production propre, économie verte, et écotecnologies

Au plan	Résultats atteints par le Jumelage	Ce qu'il reste à entreprendre
Juridique	<ul style="list-style-type: none">•Analyse comparée du droit européen et tunisien et recommandations relatives aux installations Seveso et aux polices de l'environnement	<ul style="list-style-type: none">•Analyse comparée du droit européen et tunisien et recommandations relatives aux IPPC (prévention et à la réduction intégrées de la pollution)
Institutionnel	<ul style="list-style-type: none">•Audit institutionnel et recommandations pour le Secrétariat d'Etat et ses OST (CITET, ANPE, ...)•Elaboration du Plan stratégique du CITET	<ul style="list-style-type: none">•Amélioration de l'efficacité institutionnelle du Secrétariat d'Etat et de ses OST•Mise en œuvre du Plan stratégique du CITET
Processus	<ul style="list-style-type: none">•Mémorandum d'entente pour la mise au point d'un PNDD (secteur agricole)•Ateliers sur les BAT•Atelier et visite d'étude sur le suivi environnemental des zones industrielles	<ul style="list-style-type: none">•Etablissement des PNDD (secteur agricole, industriels)•Promotion des meilleures technologies disponibles, des éco-innovations• Gestion durable des zones industrielles
Outils	<ul style="list-style-type: none">•Outils de veille, de communication et de promotion des écotecnologies (CITET)•Ecofiscalité (séminaire de formation et de partage d'expérience)	<ul style="list-style-type: none">• développer un système de veille stratégique• développer les outils de marketing et de communication•Mise en place d'une écofiscalité



Un projet financé par
l'Union Européenne



Thématique N°3:

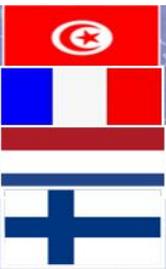
Modes de production propre, économie verte, et écotecnologies

L'expérience des Etats membres de l'Union européenne :

- Au plan juridique : le cadre européen sur les IPPC et sa mise en œuvre dans les Etats membres
- Au plan institutionnel : l'organisation à l'échelon central (MEDDE/DGPR) et dans les services déconcentrés en région (DREAL)
- Au plan des processus : autorisation, enquête publique
- Au plan des outils : études d'impact environnemental, études de danger, dispositifs de mesures, contrôles



Un projet financé par
l'Union Européenne



DEBAT

La parole est à vous ...



Un projet financé par
l'Union Européenne

